

Direction Départementale
des Territoires du Haut-Rhin

A R R E T E

N° 2011356-0003 du 22 décembre 2011

**Portant approbation du document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation
«HARDT NORD» étendue
Site Natura 2000 FR4201813 dans le Haut Rhin**

LE PREFET DU HAUT - RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la Directive (CEE) n° 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- VU** la décision de la Commission des Communautés Européennes du 13 novembre 2007 modifiée arrêtant, en application de la directive 92/43 du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;
- VU** le Code de l'Environnement, notamment ses articles relatifs à la protection du patrimoine naturel, à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 "Hardt Nord", Zone de Spéciale de Conservation FR 4201813 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-223-1 du 7 août 2009 fixant la composition du comité de pilotage de la zone spéciale de conservation "Hardt Nord" FR 4201813 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2011-A025 du 9 mai 2011 portant délégation de signature à M. Alain AGUILERA, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin ;
- VU** l'avis favorable donné par le Comité de pilotage réuni le 5 octobre 2004, au document d'objectifs qui lui a été présenté pour l'emprise initiale du site, soit 5 895,79 ha, constituée pour l'essentiel (95 %) de forêts publiques ;
- VU** l'avis favorable donné par le Comité de pilotage réuni le 12 septembre 2011, au document d'objectifs qui lui a été présenté pour l'extension du site, soit 627,32 ha de forêt domaniale, justifiée par la présence d'une mousse inféodée au milieu forestier, le Dicrane Vert ;
- Sur proposition du Chef du Service de l'Eau, de l'Environnement et des Espaces Naturels ;
- CONSIDERANT** que la mise en œuvre du réseau européen Natura 2000 nécessite des documents fixant des objectifs de gestion adaptés à chaque site ;

ARRETE

Article 1^{er} : Objet de l'arrêté

Sont approuvés les document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 "Hardt Nord" FR 4201813 et de son extension.

Article 2 : Périmètre d'application

La carte de localisation et la liste des parcelles cadastrales du site jointes en annexes 1 et 2 du présent arrêté précisent le périmètre d'application des documents d'objectifs.

Article 3 : Information du public

Les documents d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 "Hardt Nord" FR 4201813 sont tenus à la disposition du public à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace, à la Sous-Préfecture de Guebwiller, à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin et dans les mairies concernées par le périmètre du site.

Article 4 : Exécution

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut Rhin, Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Guebwiller, M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace, M. le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Haut Rhin.

Fait à Colmar, le 22 Juin 2011

Le Préfet,
et par délégation,
le Directeur départemental
des Territoires du Haut-Rhin



Alain AGUILERA